



Direction Générale adjointe à l'Attractivité

Mission tourisme

Réunion du 17 mai 2024

Date de convocation : 07 mai 2024

Délibération N° 2

DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU TOURISME

Soutien aux événements touristiques majeurs

Président : André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, DAMY Nathalie, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BARNAY Marie-Claude, CANTIER Nadège, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DESCHAMPS Amelle, JACQUARD Sébastien, MAUNY Marie-France, PLISSONNIER Florence

Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à Didier LAUBERAT, Nadège CANTIER à Bernard DURAND, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Jean-Patrick COURTOIS à Christine ROBIN, Amelle DESCHAMPS à Jean-Vianney GUIGUE, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Marie-France MAUNY à Thierry DESJOURS, Florence PLISSONNIER à Raymond BURDIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 mars 2024 aux termes de laquelle la Commission permanente a approuvé l'attribution de subventions dans le cadre du soutien aux événements touristiques majeurs,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les demandes de subvention déposées auprès du Département par l'Office de Tourisme Saône-Doubs-Bresse, par l'association "Gadz'Arts de la Cluny 222" et par l'Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois pour l'organisation d'événements touristiques,

Considérant que dans le cadre de sa politique volontariste, le Département souhaite participer activement à la promotion d'événements participant à sa renommée,

Considérant que ces événements permettent de mettre en avant le dynamisme du territoire et d'en développer son attractivité,

Considérant l'erreur matérielle commise lors de la Commission permanente du 15 mars 2024 s'agissant de l'attribution d'une subvention de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de la Semaine Fédérale Cyclotourisme,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- d'attribuer à l'Office de Tourisme Saône-Doubs-Bresse une subvention de 1 000 €, versée en une seule fois avant le 31 décembre 2024, dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition de Confluence en Fête,
- d'attribuer à l'association des "Gadz'Arts de la Cluny 222" une subvention de 4 000 €, versée en une seule fois avant le 31 décembre 2024, dans le cadre de l'organisation de la 87ème édition du Grand Gala des Arts et Métiers de Cluny,
- d'attribuer à l'Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois une subvention de 3 000 €, versée en une seule fois avant le 31 décembre 2024, dans le cadre de l'organisation par le collectif des artisans d'art de la 8ème édition du Salon Régional des Métiers d'Art 2024 à Tournus,
- d'approuver la rectification de l'erreur matérielle survenue dans le cadre de la Commission permanente du 15 mars 2024 en annulant l'attribution de la subvention de 3 000 € accordée au club des Cyclotouristes Roannais pour l'organisation de la Semaine Fédérale Cyclotourisme, et d'approuver le versement de ladite somme au CoDep 71 en une seule fois avant le 31 décembre 2024, toujours dans le cadre de cet événement touristique.

En raison de leurs fonctions au sein de l'OFFICE DU TOURISME SUD BOURGOGNE, Mme Elisabeth ROBLOT et M. Hervé REYNAUD quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Pour Confluence en Fête, le Grand Gala des Arts et Métiers et la Semaine Fédérale Cyclotourisme, les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Actions de promotion touristique », l'opération « Subventions – promotion touristique », l'article 65748.

Pour le Salon régional des métiers d'arts, les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Attractivité et rayonnement du territoire », l'opération « Partenariat et ingénierie », l'article 65748.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 29.05.2024

Publié ou Notifié le 31.05.2024

Affiché le

